



MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Règlement de la consultation

Acheteur

CCI Bretagne
Cap Courrouze, 1A rue Louis Braille - Saint-Jacques-de-la-Lande
BP 50514
35005 Rennes Cedex

Objet de la consultation

Services d'enquête et d'analyse des comportements d'achats des ménages bretons

Date limite de remise des plis

Date : le jeudi 30/04/2026
Heure : 12:00

Sommaire

1.	Objet et caractéristiques du marché.....	3
1.1	Forme du marché et codes CPV.....	3
1.2	Durée du marché	3
1.3	Délais d'exécution	3
1.4	Prolongation des délais d'exécution.....	3
1.5	Lieux d'exécution du marché	3
1.6	Prestations similaires	3
2.	Organisation de la consultation.....	3
2.1	Procédure de passation, faculté de négociation et organisation d'auditions	3
2.2	Dispositions relatives aux groupements.....	4
2.3	Modification de détail au dossier de consultation	4
2.4	Délai de validité des offres	4
3.	Contenu du dossier de consultation et pièces contractuelles	4
4.	Retrait du dossier de consultation	5
5.	Dossiers de candidature et offre à produire par les candidats	5
5.1	Sélection des candidatures	5
5.2	Dossier de candidature à produire.....	5
5.2	Dossier d'offre à produire.....	6
6.	Jugement des offres et attribution du marché.....	6
6.1	Jugement des offres.....	6
6.2	Attribution du marché	7
7.	Conditions d'envoi et de remise des offres.....	7
8.	Renseignements complémentaires	7
9.	Procédures de recours.....	8

1. Objet et caractéristiques du marché

La consultation a pour objet des prestations de services d'enquête et d'analyse des comportements d'achats des ménages bretons incluant la constitution et la livraison d'une base de données conformément au CCTP.

1.1 Forme du marché et codes CPV

La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots, ni en tranches. Les prestations donneront lieu à un marché unique.

Les codes CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics au niveau européen) concernés par le présent marché sont les suivants :

79300000-0 : services d'études de marché

79311200-9 : services de réalisation d'enquêtes

1.2 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de huit (8) mois. Il prend effet à compter de sa notification au titulaire.

1.3 Délais d'exécution

Le planning prévisionnel du marché est le suivant :

03/07/2026 : notification du marché et commencement d'exécution des prestations

15/09/2026 au 15/11/2026 : période d'enquêtes

Au plus tard le 15/12/2026 : livraison de la base de données finale

1.4 Prolongation des délais d'exécution

Les stipulations du CCAG sont les seules applicables.

En cas de demande de prolongation de délai dans les conditions définies au CCAG, en complément de ces dispositions, il est précisé que le silence de l'acheteur sur la demande de prolongation dans le délai prévu à cet article vaut rejet de la demande.

1.5 Lieux d'exécution du marché

Pays : France ; région : Bretagne ; départements : 22, 29, 35, 56, ainsi que trois départements limitrophes : 44, 50 et 53

Codes NUTS : FR520 BRETAGNE, FR252 MANCHE, FR513 MAYENNE, FR511 LOIRE-ATLANTIQUE

1.6 Prestations similaires

Les prestations similaires à celles du présent marché pourront être attribuées au même titulaire par un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

2. Organisation de la consultation

2.1 Procédure de passation, faculté de négociation et organisation d'auditions

Au regard de l'estimation de budget global du besoin, inférieur aux seuils européens, le marché est passé selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article L2123-1 et des articles R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique.

A ce titre, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation avec un ou plusieurs candidats, afin de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent règlement de la consultation. La négociation demeure

toutefois facultative. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation.

Le cas échéant, la négociation pourra porter, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats et de transparence de la procédure, sur l'ensemble de l'offre et notamment le contenu des prestations et l'adaptation du prix aux prestations. Les négociations pourront également porter sur les clauses des pièces composant le dossier de consultation sous réserve de l'objet du marché et de toute modification substantielle du marché.

Visioconférence de présentation / audition : sur la deuxième quinzaine de mai 2026

Les candidats sont informés que la CCI Bretagne pourra organiser des réunions de présentation / audition des candidats dans la semaine de la deuxième quinzaine de mai 2026, en visioconférence.

2.2 Dispositions relatives aux groupements

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements :

- Oui
- Non

Ou en qualité de membres de plusieurs groupements :

- Oui
- Non

2.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise de l'offre finale.

3. Contenu du dossier de consultation et pièces contractuelles

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier de clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), à compléter obligatoirement par le candidat, valant annexe financière à l'acte d'engagement.

Les pièces contractuelles du marché sont celles fournies dans le dossier de consultation des entreprises (DCE) ainsi qu'au moment de l'attribution au titulaire, dont seuls les exemplaires conservés par l'acheteur font foi.

Les pièces générales, et plus généralement toute pièce ayant fait l'objet d'une publication officielle, ne sont pas jointes, le titulaire du marché étant réputé les connaître.

Ainsi, sont applicables au marché les lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires, normes, documents techniques et tous textes administratifs européens, nationaux ou locaux applicables dans le cadre de l'exécution du contrat.

Le titulaire ne peut se prévaloir dans l'exercice de sa mission, d'une quelconque ignorance de ces textes et d'une manière générale, de tout texte et de toute réglementation intéressant son activité pour l'exécution du contrat.

De même, le titulaire s'engage à respecter le règlement intérieur des sites sur lesquels il intervient le cas échéant, ainsi que tous règlements, notes, consignes spécifiques émises par l'acheteur.

4. Retrait du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé. Le DCE peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le profil d'acheteur.

5. Dossiers de candidature et offre à produire par les candidats

5.1 Sélection des candidatures

Seront éliminés :

- Les dossiers reçus après la date et l'heure limites de dépôt figurant au présent règlement ;
- Les dossiers incomplets et ne présentant pas les documents énoncés au présent règlement. Toutefois, et conformément à l'article R-2144.2 du code de la commande publique, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours ;
- Les dossiers qui ne sont pas recevables, qui sont non conformes à l'objet du marché ou au règlement de consultation ;
- Les candidats dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes et ne présentent pas les garanties nécessaires à l'exécution du marché.

5.2 Dossier de candidature à produire

Le dossier de candidature permet au pouvoir adjudicateur de vérifier les capacités professionnelles, techniques, économiques et financières du candidat.

Dans un dossier intitulé « Candidature », le candidat doit rassembler toutes les pièces listées ci-après, datées et signées par lui :

Les formulaires types (DC1, DC2, DC4...) sont téléchargeables sur le site de la Direction des Affaires Juridiques de l'Etat (<https://www.economie.gouv.fr/daj/>).

1) UNE LETTRE DE CANDIDATURE (FORMULAIRE DC1 OU EQUIVALENT), comportant :

- la forme juridique de la société ou de l'organisme, son numéro d'identification (SIREN, RCS, répertoire des métiers) ;
- le nom des personnes habilitées à engager la société, **avec le pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise si nécessaire** ;
- les coordonnées de la société ou de l'organisme (adresse, téléphone, courriel, nom d'une personne référente) ;
- attestation sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun cas d'exclusion de participation à la commande publique relatif à la présente consultation ;
- le cas échéant : la composition du groupement (mêmes indications que ci-dessus pour chaque membre) et l'habilitation du mandataire (pouvoir habilitant le signataire à engager le groupement).

2) LA DECLARATION DU CANDIDAT (FORMULAIRE DC2 OU EQUIVALENT), comportant :

> Les preuves de l'aptitude du candidat à exercer l'activité professionnelle concernée :

- Extrait Kbis ou équivalent

> Les preuves de la capacité économique et financière du candidat :

- Déclaration du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires relatif aux prestations objet de la présente consultation, au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Attestations fiscales et sociales.
- Tout autre élément de nature à faire apparaître la solidarité financière du candidat.

> Les preuves de la capacité technique et professionnelle du candidat :

- Attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle.
- Toute pièce permettant d'apprécier les garanties professionnelles du candidat.

3) LA DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE (FORMULAIRE DC4), LE CAS ECHEANT :

Dans le cas où le candidat ferait état de capacités d'autres opérateurs économiques, il devra inclure dans sa candidature la justification des capacités de ce ou de ces opérateurs économiques et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

5.2 Dossier d'offre à produire

Dans un dossier intitulé « Offre », le candidat doit produire les pièces suivantes :

- 1) **L'acte d'engagement** dûment complété et signé.
- 2) **La décomposition du prix global et forfaitaire** (remise au format Excel) dûment complétée, valant annexe financière à l'acte d'engagement.
- 3) **Offre technique et méthodologique du candidat**, permettant de répondre aux critères mentionnés à l'article 6.1 du règlement de la consultation.
 - **Planning d'exécution de la mission**

6. Jugement des offres et attribution du marché

6.1 Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères définis et pondérés comme suit :

CRITERES	Pondération
PRIX <i>Apprécié au regard du prix global et forfaitaire</i>	40%
VALEUR TECHNIQUE <i>Appréciée au regard de l'offre technique décrivant les prestations proposées par le soumissionnaire comme suit :</i>	60%
Gestion de projet (Équipe dédiée, planning détaillé, respect des délais décrits dans le CCTP, réunions d'avancement, points d'étape, suivi et accompagnement tout au long du marché)	10%
Méthodologie de constitution de l'échantillon représentatif des ménages bretons par zone d'enquête (Pertinence du nombre d'enquêtes et d'actes d'achats proposés, représentativité de l'échantillon, etc.)	15%
Méthodologie et mode d'interrogation (Pertinence du mode d'interrogation par rapport au questionnaire, modalités de passation, dispositif, moyens et outils mis en place, ergonomie et facilité de saisie, etc.)	20%
Contrôle qualité de qualification des réponses (Engagement sur le niveau de qualification des lieux d'achats, dispositif de contrôle qualité envisagé et temps de travail mobilisé)	15%

L'acheteur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés indiqués ci-avant, en procédant par totalisation des critères.

Sera déclarée comme irrégulière, une offre, qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées au sein des documents de la consultation.

6.2 Attribution du marché

Conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir les documents exigés pour contractualisation du marché. Le délai pour remettre ces documents sera mentionné dans le courrier adressé au candidat retenu via la plateforme de profil acheteur. Ce délai ne pourra être supérieur à 5 jours ouvrables.

Ces pièces et attestations, à jour, sont notamment les suivantes :

- Preuve que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus par le code de la commande publique ;
- Preuve que le candidat est en règle au regard du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Attestation de régularité fiscale de l'année en cours ;
- Attestation sociale de l'année en cours ;
- Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé en vertu du code du travail, dûment complétée, datée et accompagnée des pièces justificatives ;
- Extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis ou un extrait D1, datant de moins de 3 mois ;
- Copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Attestation d'assurance de responsabilité décennale en cours de validité, le cas échéant ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB/IBAN).

À défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

La signature de l'offre du candidat attributaire interviendra au plus tard à l'attribution du marché.

7. Conditions d'envoi et de remise des offres

La transmission des documents est réalisée de manière dématérialisée, via le profil acheteur suivant :

PLACE - PLATEFORME DES ACHATS DE L'ETAT : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les plis sont adressés électroniquement en utilisant cette plateforme en ligne sur laquelle est publié ce marché, via l'onglet prévu à cet effet sur la page du marché concerné.

Les plis devront parvenir à l'acheteur avant la date et l'heure indiquées en page de garde du présent règlement.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

8. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande de manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation précitée.

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des dossiers, aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés.

9. Procédures de recours

L'instance chargée des procédures de recours est la suivante :

Tribunal Administratif de Rennes - Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 Rennes France
Tél : 02.23.21.28.28 - courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à 551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.